Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de désistement inférieur à 7 jours.



**Titre:** Structuration des cabinets libéraux

Durée: 5 heures

Niveau: Actualisation (4)

**Formateur:** M. Laurent GROSCLAUDE

**OBJECTIF PÉDAGOGIQUE** 

- entrée en vigueur de l'ordonnance du 8 février 2023
- les sociétés d'exercice de doit commun
- les SEL
- l'intérêt des sociétés en participation
- actualité des SPFPL
- actualité de la financiarisation (cabinets vétérinaires / radiologie)
- focus sur l'organisation de l'interdisciplinarité
- focus sur les professions médicales
- la cession du cabinet libéral : pv et apport cession / transmission à titre gratuit



